

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le mardi 5 décembre 2017 à 19 h  
815, rue Bel-Air, salle 02-101**

---

**MEMBRES DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT PRÉSENTS :**

M. Benoit Dorais, maire d'arrondissement  
M. Craig Sauvé, conseiller de ville  
Mme Anne-Marie Sigouin, conseillère de ville  
M. Alain Vaillancourt, conseiller d'arrondissement

**MEMBRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT ABSENT :**

Mme Sophie Thiébaud, conseillère d'arrondissement

**MEMBRES DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE PRÉSENTS :**

M. Babak Herischi, directeur d'arrondissement  
Mme Tonia Di Guglielmo, directrice – Services administratifs  
M. Claude Dubois, directeur – Travaux publics  
Mme Marie-Claude Leblanc, directrice - Culture, sports, loisirs et développement social  
M. Sylvain Villeneuve, directeur - Aménagement urbain et patrimoine  
Mme Daphné Claude, secrétaire d'arrondissement substitut  
M. Sylvain Malo, lieutenant - Service de police de la Ville de Montréal, poste de quartier 15

---

**10.01 - Ouverture de la séance et constatation du quorum**

Le président déclare la séance ouverte à 19 h 6.

---

**Projection de la vidéo « Réalisations 2017 – Parcs ».**

---

**CA17 22 0426**

**Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement**

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'ajouter l'item suivant à l'ordre du jour :

- 51.04 Désignation de monsieur Alain Vaillancourt, conseiller d'arrondissement du district Saint-Paul-Émard-Saint-Henri-Ouest, à titre de représentant de l'arrondissement du Sud-Ouest au sein du conseil d'administration de PME MTL Grand Sud-Ouest (dossier 1177010019)

Et d'adopter l'ordre du jour avec la modification proposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
10.02

---

**CA17 22 0427**

**Approbation des procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement tenues le 3 octobre 2017, à 19 h et le 17 novembre 2017, à 9 h**

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

Que les procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement tenues le 3 octobre 2017, à 19 h, et le 17 novembre 2017, à 9 h, soient approuvés tels que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.03

---

**10.05 - Période de questions et commentaires du public**

**Madame Kim Doucet : responsabilité des élus**

Madame souhaite savoir comment, le conseiller Sauv , avec toutes les derni res nominations restera efficace pour les dossiers de l'arrondissement du Sud-Ouest. Madame se demande  galement o  se situe le dossier de la r glementation canine dans la liste des priorit s de la nouvelle administration municipale.

Le conseiller Sauv  et le maire Dorais r pondent.

Question r pondue sur place.

**Madame Rachelle Salamon : volleyball au square Saint-Patrick**

Madame souhaite savoir s'il est possible d'am nager des terrains de volley-ball au square Saint-Patrick. Elle aimerait  galement travailler avec l'arrondissement afin de pr voir des terrains de volley-ball de plage.

Le maire Dorais r pond.

Question r pondue sur place.

**Monsieur Jean-Philippe  mond : PTI 2018-2020 pour le parc Charles Drew**

Monsieur repr sente la Table de concertation de Saint-Henri-Petite-Bourgogne. Il aimerait savoir pourquoi le parc Charles-Drew figure au PTI alors que ce parc ne figure pas dans les priorit s de la Table. Il demande  galement si, avec le nouveau plan directeur des parcs, les parcs   proximit  d' coles, comme l' cole Saint-Zotique et l'annexe Charlevoix, vont  tre priorit s.

Le maire Dorais r pond.

Question r pondue sur place.

**Monsieur Gwen Burban : position des  lus par rapport au bar le PlayGround**

Monsieur explique que le bar occasionne du bruit de 17 h   3 h du matin, tous les jours de la semaine. Il souhaite conna tre la position des  lus par rapport   l'autorisation qui a  t  donn e alors que le bar se trouve dans un secteur r sidentiel. Il demande  galement quelles mesures correctives vont  tre apport es.

Le maire Dorais r pond.

Question r pondue sur place.

**Monsieur C dric Gloriosio : suivi des engagements en habitation**

Monsieur explique que, le 24 octobre dernier, il a rendu visite aux diff rents candidats pour savoir quels  taient leurs engagements en mati re d'habitation. Monsieur souhaite avoir un suivi de ces engagements et sollicite une rencontre avant la fin du mois de f vrier.

Le maire Dorais r pond.

Question r pondue sur place.

---

**CA17 22 0428**

**Période de questions et commentaires du public**

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

De prolonger la période de questions et commentaires du public pour une durée de 30 minutes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.05

---

**Madame Amélie Delage : accès au terrain du parc Louis-Cyr**

Madame explique que l'accès au parc Louis-Cyr est un enjeu important pour les résidents du secteur, en particulier les jeunes. Madame souhaite savoir si le conseil peut s'engager à garantir l'accès au terrain en tout temps, en dehors des heures réservées et s'il est possible d'avoir une patinoire. Madame souhaite aussi savoir quand le parc sera accessible pour des jeux libres.

Le maire Dorais répond.

Suivi par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social : communiquer avec la citoyenne pour évaluer leurs besoins

**Monsieur Viorel Dumiterscu : pratique du sport dans Griffintown et démolition du garage Saint-Thomas**

Monsieur explique que le plan d'aménagement de Griffintown ne prévoit que des parcs urbains, sans terrain de sport. Il souligne qu'il n'y a aucun terrain de sport dans les parcs de Griffintown. Monsieur souhaite savoir s'il y a une politique concernant la création et la programmation des terrains de sport dans Griffintown.

Le maire Dorais répond.

Question répondue sur place.

Monsieur explique aussi que suite à l'achat de l'îlot Saint-Thomas par la Ville de Montréal, la structure de l'immeuble existant permettrait l'aménagement de terrains sportifs.

Le maire Dorais et le conseiller Vaillancourt répondent.

Question répondue sur place.

**Madame Diane Legault : déneigement des allées piétonnes**

Madame explique que l'entrée de son immeuble donne sur une allée piétonne mais qu'il n'y a jamais d'épandage de sel ni de déneigement. Elle a appelé plusieurs fois au 3-1-1 mais sans résultat. Elle souhaite savoir si pendant la saison hivernale, du sel sera épandu quand la température l'exigera.

Le maire Dorais répond.

Suivi par la Direction des travaux publics : contacter la citoyenne pour prévoir une rencontre au lieu concerné.

**Monsieur Nick Iversen : Prévention Montréal et crime dans le secteur**

Monsieur explique qu'il a été victime d'un vol en plein jour et qu'il a porté plainte à la police. Il souhaite savoir ce qu'il peut faire et ce que la police fait pour éviter que cela se reproduise.

Le maire Dorais et le lieutenant Malo répondent.

Suivi à faire par le SPVM : préciser les actions qui seront réalisées pour lutter contre la criminalité dans le secteur

---

**CA17 22 0429**

**Période de questions et commentaires du public**

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

De prolonger la période de questions et commentaires du public pour une durée de 30 minutes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.05

---

**10.05 - Période de questions et commentaires du public**

**Madame Noémie Berlus : patinoire à la polyvalente Saint-Henri**

Madame souhaite savoir si les citoyens auront accès, en tout temps, à la patinoire installée à la Polyvalente Saint-Henri, même pendant les heures de classe.

Le maire Dorais répond.

Suivi par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social : Effectuer les vérifications pour savoir qui a accès en priorité à la patinoire de la Polyvalente St-Henri.

**Madame Féé-Ann McNabb : sens de la rue Rose-de-Lima**

Madame souhaite savoir si, avec la fin des travaux sur la rue Notre-Dame Ouest et la nouvelle administration, une intervention sera effectuée pour éliminer le trafic de transit sur les rues Workman et Delisle.

**Dépôt d'un document**

Le maire Dorais répond.

Question répondue sur place.

---

**10.04 - Période de commentaires des élus**

**Le maire Benoît Dorais aborde les sujets suivants :**

1. Remerciements aux citoyens pour leur confiance – L'offre de service demeurera la même – Priorité à l'arrondissement.
2. Guignolée : bon déroulement – remerciements aux bénévoles et au personnel impliqué.
3. Dossier en 20.16 ; renouvellement de conventions : 1, 5 million de contributions financières – les montants ont été indexés à 2 %.
4. Invitations

---

Le maire Dorais quitte son siège à 20 h 39.

---

**Le conseiller Alain Vaillancourt aborde les sujets suivants :**

1. Remerciements aux citoyens – Ajout du district Saint-Henri Ouest – Représentation de tous les citoyens de l'arrondissement.
2. Dossier en 20.01 : renouvellement du bail avec la paroisse Saint-Jean-de-Matha : bail d'une durée de 3 ans.
3. Pente à neige du parc Ignace Bourget : contrat sur 3 ans – ski, glissade, remonte-pente – gratuité des activités – unique à Montréal.

**La conseillère Anne-Marie Sigouin aborde les sujets suivants :**

1. Remerciements aux citoyens pour le renouvellement de la confiance accordée.

---

Le maire Dorais reprend son siège à 20 h 45.

---

2. Siège à la présidence de la Commission de la culture, des sports et du patrimoine et siège au conseil d'arrondissement de Ville-Marie.
3. Dossier en 30.02 : troisième et dernière phase pour le tronçon de la rue De Biencourt – travaux débuteront au printemps.
4. Annonces.

**Le conseiller Craig Sauv  aborde les sujets suivants :**

1. Remerciement pour la confiance accord e par les citoyens : fier de travailler avec les citoyens du Sud-Ouest – campagne respectueuse.

---

Le maire Dorais quitte son si ge   20 h 52.

---

2. Travaille avec la STM, sur le dossier de la mobilit  et sur la gestion animalier  – Porte-parole en mati re de transports – Si ge   la Table de s curit  urbaine de l'arrondissement.

---

Le maire Dorais reprend son si ge   20 h 54.

---

**10.06 - D p t du rapport de suivi des requ tes de citoyens**

Le maire rappelle que le rapport est vers  sur le site internet de l'arrondissement.

---

**10.07 - Dossiers concernant l'arrondissement inscrits au conseil municipal et au conseil d'agglom ration**

Le maire mentionne les dossiers concernant l'arrondissement qui sont inscrits pour adoption par le conseil municipal ou le conseil d'agglom ration au mois de novembre.

---

**10.08 - Calendrier des commissions du conseil municipal et du conseil d'agglom ration - CA**

Aucun calendrier.

---

**10.09 - Commentaires du public - Demande de d rogations mineures relatives   l'am nagement ext rieur d'une aire de stationnement pour les immeubles sis au 144, 146, 148, 150 et 152, rue Saint-Augustin (dossier en 40.01)**

Aucun commentaire.

---

**CA17 22 0430**

**Motion pour la Journ e montr alaise de comm moration et d'action contre la violence faite aux femmes et aux filles le 6 d cembre**

Consid rant que depuis 1981, du 25 novembre au 10 d cembre, des hommes et des femmes de partout   travers le monde unissent leur voix pour d noncer les actes de violence dont sont victimes les femmes;

Consid rant qu'en 1991, le 6 d cembre a  t  institu  par le Parlement du Canada Journ e nationale de comm moration et d'action contre la violence faite aux femmes   la suite du drame survenu   l' cole polytechnique de Montr al o  14 jeunes femmes ont  t  assassin es, le 6 d cembre 1989, parce qu'elles  taient des femmes;

Consid rant que le 6 d cembre marque le 28<sup>e</sup> anniversaire de la trag die de la Polytechnique;

Considérant que la violence faite aux femmes est un phénomène qui demeure présent au quotidien dans notre société;

Considérant les cas de violence sexuelle et de harcèlement mis au jour à travers le mouvement de dénonciation #MoiAussi (#MeToo);

Considérant que la Ville de Montréal a proclamé le 6 décembre Journée montréalaise de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes et aux filles.

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Craig Sauvé  
Alain Vaillancourt, Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

Que le conseil d'arrondissement invite le personnel de l'arrondissement et la population du Sud-Ouest à arborer le ruban blanc, symbole de la non-violence sous toutes ses formes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
10.10

---

#### CA17 22 0431

**Approbation de la convention de prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue de la Fabrique de la paroisse de Saint-Jean-de-Matha, pour une durée additionnelle de trois ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, des locaux au sous-sol de l'immeuble situé au 2700, rue Allard, d'une superficie de 900,58 m<sup>2</sup>, ainsi que des terrains de tennis et un parc vert, à des fins d'activités communautaires, pour un loyer total de 122 673,13 \$ (dossier 1175372006)**

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'approuver la prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue de la Fabrique de la paroisse de Saint-Jean-de-Matha, pour une période additionnelle de trois ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, des locaux au sous-sol de l'immeuble situé au 2700, rue Allard, d'une superficie de 900,58 m<sup>2</sup>, ainsi que des terrains de tennis et un parc vert, à des fins d'activités communautaires, pour un loyer total de 122 673,13 \$, le tout selon les termes et conditions prévus à la prolongation de bail;

D'autoriser la secrétaire d'arrondissement substitut à signer ladite convention de prolongation du bail, au nom de la Ville de Montréal - arrondissement du Sud-Ouest;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
20.01 1175372006

---

Il est proposé par le conseiller Craig Sauvé, appuyé par la conseiller Alain Vaillancourt, de réunir pour fins d'études les articles 20.02 à 20.05 de l'ordre du jour.

---

#### CA17 22 0432

**Octroi d'un contrat à 3024407 Canada inc. (Entreprise Vaillant (1994)), au montant 175 336,88 \$, pour location de deux tracteurs chargeurs avec opérateurs pour les opérations de déneigement pour la saison hivernale 2017-2018 (dossier 1177822002)**

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'autoriser une dépense de 175 336,88 \$ pour la location de deux tracteurs-chargeurs avec opérateurs lors des opérations de déneigement de la saison hivernale 2017-2018 des secteurs T-81 et T-82;

D'octroyer le contrat à 3024407 Canada Inc. (Entreprise Vaillant (1994)) pour un montant de 175 336,88 \$, conformément aux documents d'appels d'offres;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
20.02 1177822002

---

**CA17 22 0433**

**Octroi d'un contrat à Les Constructions Cordella Canada Ltée, au montant de 75 883,50 \$, pour le service de sciage de béton, pour une durée de deux ans (dossier 1177822001)**

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'autoriser une dépense de 75 883,50 \$ pour le service de sciage de béton pour une durée de deux ans;

D'octroyer le contrat à Les constructions Cordella Canada Ltée pour un montant de 75 883,50 \$, conformément aux documents d'appel d'offres;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
20.03 1177822001

---

**CA17 22 0434**

**Addenda - Autorisation d'une dépense additionnelle de 5 460,42 \$ pour l'excédent des services obtenus pour le nettoyage d'égout et d'aspiration dans le cadre du contrat octroyé à 9083-0126 Québec inc. (Creusage RL), majorant ainsi le montant total du contrat de 280 376,18 \$ à 285 836,60 \$ (dossier 1150663001)**

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'autoriser une dépense additionnelle de 5 460,42 \$ pour l'excédant des services obtenus pour le nettoyage d'égout et d'aspiration dans le cadre du contrat octroyé à 9083-0126 Québec inc. (Creusage RL), majorant ainsi le montant total du contrat de 280 376,18 \$ à 285 836,60 \$;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera assumée entièrement par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
20.04 1150663001

---

**CA17 22 0435**

**Addenda- Autorisation d'une dépense additionnelle de 40 241,25 \$ pour des services professionnels en architecture, ingénierie et études connexes pour le projet de pavillon des aînés au Carré Hibernia, dans le cadre du contrat octroyé à la firme Beaupré, Michaud et Associés, Architectes, majorant ainsi la valeur totale de la dépense de 89 160,29 \$ à 129 401,54 \$ (dossier 1172783005)**

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'autoriser une dépense maximale supplémentaire totale de 40 241,25 \$, pour des services professionnels en architecture et ingénierie, pour le projet de pavillon des aînés au Carré Hibernia, incluant un montant supplémentaire en frais incidents de 5 748,75 \$;

D'autoriser à cette fin, l'octroi d'une somme supplémentaire maximum de 34 492,50 \$ au contrat original de services professionnels à la firme Beaupré, Michaud et Associés, Architectes, octroyé le 27 juin 2017;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville-centre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.05 1172783005

---

Il est proposé par le maire Benoît Dorais, appuyé par la conseiller Craig Sauvé, de réunir pour fins d'études les articles 20.06 à 20.07 de l'ordre du jour.

---

#### CA17 22 0436

**Addenda - Modification de la provenance des fonds dans le cadre du contrat de services professionnels octroyé par le conseil d'arrondissement du 3 octobre 2017, à la firme Mousse Architecture de Paysage, Collectif Escargo, Gravitaire et Rose Architecture, lauréats du concours de design pluridisciplinaire pour l'aménagement du Parvis De Biencourt (dossier 1174334004)**

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

De modifier la provenance des fonds dans le cadre du contrat de services professionnels octroyé par le conseil d'arrondissement le 3 octobre 2017, à la firme Mousse Architecture de Paysage, Collectif Escargo, Gravitaire et Rose Architecture, lauréats du concours de design pluridisciplinaire pour l'aménagement du Parvis De Biencourt, conformément aux informations financières inscrites au dossier;

De désigner Mousse Architecture de Paysage comme coordonnateur du projet conformément à la convention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.06 1174334004

---

#### CA17 22 0437

**Addenda - Modification de la résolution CA17 220284 afin de changer le nom de l'organisme « Éco-Quartier du Sud-ouest » pour « Les YMCA du Québec » dans le cadre de l'octroi d'une contribution financière non récurrente d'un montant total de 3 000 \$ (dossier 1177321006)**

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

De modifier la résolution CA17 220284 afin de changer le nom de l'organisme « Éco-Quartier du Sud-Ouest » pour « Les YMCA du Québec » dans le cadre de l'octroi d'une contribution financière non récurrente au montant total de 3 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.07 1177321006

---

**CA17 22 0438**

**Addenda - Prolongation de l'entente entre l'arrondissement du Sud-Ouest et la Société de transport de Montréal, au montant de 48 774,61 \$, pour l'entretien du Terminus Lionel-Groulx, dans le cadre des mesures d'atténuation de la congestion routière, pour la période 2017-2018 (dossier 1141137004)**

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'approuver la prolongation de l'entente entre l'arrondissement du Sud-Ouest et la Société de transport de Montréal par laquelle l'arrondissement accepte de procéder à l'entretien du Terminus Lionel-Groulx pour la période 2017-2018, dans le cadre des mesures d'atténuation de la congestion routière pendant les travaux de l'échangeur Turcot, pour une somme de 48 774,61 \$;

Et d'imputer la recette de 48 774,61 \$ conformément aux informations inscrites à l'intervention financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.08 1141137004

---

Il est proposé par la conseiller Craig Sauvé, appuyé par la conseiller Alain Vaillancourt, de réunir pour fins d'études les articles 20.09 à 20.13 de l'ordre du jour.

**CA17 22 0439**

**Approbation de la demande de remboursement de 3 921 \$ relative aux dépenses effectuées par l'arrondissement du Sud-Ouest, dans le cadre du Programme d'intervention de milieu jeunesse de 2017 du quartier de Pointe-Saint-Charles, afin d'offrir des activités d'initiation aux plaisirs de l'hiver, dans le cadre du projet « Mon Parc - On l'occupe 2018 » dans le cadre de l'Entente administrative conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal-MIDI-Ville (2017-2018) (dossier 1175111019)**

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'approuver la demande de remboursement de 3 921 \$ pour les dépenses effectuées par l'arrondissement du Sud-Ouest, dans le cadre du Programme d'intervention de milieu jeunesse (PIMJ) 2017, pour les jeunes de 12 à 30 ans, afin d'offrir des activités d'initiation sportive aux jeunes de Pointe Saint-Charles par le biais du projet intitulé « Mon Parc - On l'Occupe 2018 », pour l'année 2017-2018;

D'autoriser le remboursement, à l'arrondissement du Sud-Ouest, par les services centraux de la Ville de Montréal;

D'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.09 1175111019

**CA17 22 0440**

**Approbation de conventions et octroi de contributions financières non récurrentes au montant total de 12 000 \$ à trois organismes, pour l'accueil et l'intégration des immigrants, dans le cadre de l'édition 2017 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes de 12 à 30 ans et dans le cadre de l'Entente administrative conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal-MIDI-Ville (2017-2018) (dossier 1175111014)**

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 12 000 \$ aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'édition 2017 du programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans (PIMJ) :

Organismes	Projets	Durée des projets	Montants accordés
Centre de Loisirs Monseigneur Pigeon	Pacte au parc - Mon chalet d'hiver 2018	19 janvier au 11 mars 2018	4 000 \$
Centre sportif de la Petite-Bourgogne	Occupation du parc	19 janvier au 11 mars 2018	4 000 \$
Centre Récréatif, Culturel et Sportif St-Zotique (CRCS)	Rendez-vous à la patinoire de la polyvalente St-Henri cet hiver	12 janvier au 18 mars 2018	4 000 \$

D'approuver les trois conventions entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville-centre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.10 1175111014

---

#### CA17 22 0441

**Approbation d'une convention et octroi d'une contribution financière supplémentaire, non récurrente, de 3 134 \$, à Prévention Sud-Ouest pour la réalisation du plan d'action du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine (Tandem) pour l'année 2017 (dossier 1175111016)**

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'approuver la convention entre la Ville de Montréal et Prévention Sud-Ouest, laquelle se termine le 31 décembre 2017, pour la réalisation du plan d'action du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine (Tandem);

D'octroyer à l'organisme, une contribution financière de 3 134 \$, payable en un seul versement;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville-centre en vertu de l'entente administrative intervenue entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Ville de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.11 1175111016

---

#### CA17 22 0442

**Approbation d'une convention et octroi d'une contribution financière de 50 000\$ à la Société de développement commercial Les Quartiers du Canal pour l'année 2018 (dossier 1177010017)**

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'approuver la convention entre la Ville de Montréal et la Société de développement commercial Les Quartiers du Canal, pour une durée d'un an, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018;

D'octroyer une contribution financière de 50 000 \$ à la Société de développement commercial Les Quartiers du Canal, pour l'année 2018, en un seul versement, pour la réalisation des activités de la Société de développement commercial en matière de développement de l'activité économique sur le territoire de l'arrondissement;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
20.12 1177010017

---

**CA17 22 0443**

**Approbation d'une convention et octroi d'une contribution financière de 50 000\$ à la Société de développement commercial Monk pour l'année 2018 (dossier 1177010018)**

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'approuver la convention entre la Ville de Montréal et la Société de développement commercial Monk pour une durée d'un an, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018;

D'octroyer une contribution financière de 50 000 \$ à la Société de développement commercial Monk, pour l'année 2018, payable en un seul versement, pour la réalisation des activités de la Société de développement commercial Monk en matière de développement de l'activité économique sur le territoire de l'arrondissement;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
20.13 1177010018

---

Il est proposé par la conseiller Alain Vaillancourt, appuyé par la conseillère Anne-Marie Sigouin, de réunir pour fins d'études les articles 20.14 à 20.15 de l'ordre du jour.

---

**CA17 22 0444**

**Approbation d'un projet de convention et octroi d'un soutien financier de 5 530 \$ au Centre Récréatif, Culturel et Sportif St-Zotique afin de soutenir l'intervention et l'accompagnement auprès de personnes ayant des besoins particuliers, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, au titre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) (dossier 1175111018)**

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'approuver la convention entre la Ville de Montréal et le Centre Récréatif, Culturel et Sportif St-Zotique, laquelle se termine le 31 mars 2018, pour le projet « Soutien à la semaine de relâche »;

D'accorder un soutien financier de 5 530 \$ au Centre Récréatif, Culturel et Sportif St-Zotique payable en deux versements, soit un premier versement de 4 900 \$ à la signature de la présente convention et un deuxième versement de 630 \$ dans les trente jours de la remise du rapport final;

Et d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
20.14 1175111018

---

**CA17 22 0445**

**Octroi de contributions financières au montant total de 183 499 \$ à divers organismes oeuvrant au sein de l'arrondissement du Sud-Ouest, pour l'année 2018, dans le cadre des conventions en vigueur (dossier 1174399007)**

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 183 499 \$ aux organismes désignés ci-dessous :

Organismes	Programmes	Contributions financières
Académie de tennis du Sud-Ouest	Clubs sportifs	17 340 \$
Centre d'intégration à la vie active	Activités de loisirs	17 949 \$
Musée des ondes Émile Berliner	Organismes culturels	5 000 \$
Loisirs Saint-Henri	Club de vacances	14 886 \$
Prévention Sud-Ouest	Tandem	123 008 \$
Les Scientifines	Activités de loisirs	5 316 \$
<b>Total</b>		<b>183 499 \$</b>

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.15 1174399007

**CA17 22 0446**

**Reconduction des conventions de partenariat et octroi de contributions financières d'un montant total de 1 363 189 \$ aux organismes de l'arrondissement du Sud-Ouest pour une durée de 12 mois (Dossier 1174399008)**

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

De reconduire les ententes de partenariat, pour l'année 2018, avec les organismes énumérés ci-dessous;

D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 1 355 184 \$ aux organismes ci-après désignés:

Organismes	Programmes	Contributions financières
Association des jeunes de la Petite-Bourgogne	Jeunesse 2000	60 076 \$
Centre culturel Georges-Vanier	Activités culturelles et accueil	55 020 \$
Centre communautaire Tyndale St-Georges	Soutien à l'offre d'une bibliothèque anglophone pour la communauté	20 440 \$
Centre de loisirs Monseigneur Pigeon	Centre témoin grand centre Entretien d'un centre	282 357 \$
Centre Sportif de la Petite-Bourgogne	Centre témoin grand centre Entretien d'un centre	477 755 \$ (dont 101 670 \$ du Service de la gestion et de la planification immobilière)
Club Aquatique du Sud-Ouest (CASO)	Clubs sportifs	121 607 \$
Club d'haltérophilie Les Géants de Montréal	Activités de loisirs	38 826 \$

Corporation l'Espoir	Activités de loisirs	3 722 \$
Centre Récréatif Culturel et Sportif St-Zotique	Centre témoin grand centre	178 419 \$
La maison des jeunes de Pointe Saint-Charles inc.	Maisons des jeunes	21 266 \$
La Maison des jeunes la Galerie	Maisons des jeunes	21 266 \$
Maison des jeunes l'Escampette	Maisons des jeunes	21 266 \$
Opération jeunesse Ville-Émard/Côte St-Paul	Maisons des jeunes	21 266 \$
Les YMCA du Québec – Pointe-Saint-Charles	Activités de loisirs	31 898 \$
<b>Total</b>		<b>1 355 184 \$</b>

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites aux interventions financières. Cette dépense sera assumée à 92,5 %, soit 1 253 514 \$, par l'arrondissement et à 7,5 %, soit 101 670 \$, par le Service de la gestion et de la planification immobilière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.16 1174399008

---

#### CA17 22 0447

**Autorisation d'une dépense maximale de 100 000 \$ pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018, pour la publication des avis légaux et administratifs par Médias Transcontinental S.E.N.C. (La Voix Pop et SEAO) (dossier 1177279018)**

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'autoriser une dépense maximale de 100 000 \$ pour la publication des avis légaux et administratifs par Médias Transcontinental S.E.N.C. (La Voix Pop et SEAO), pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.17 1177279018

---

#### CA17 22 0448

**Octroi, à la demande des élus, de contributions financières non récurrentes au montant total de 3 510 \$ à divers organismes oeuvrant au sein de l'arrondissement (dossier 1175106007)**

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'octroyer des contributions financières non récurrentes totalisant 3 510 \$ aux organismes énumérés ci-dessous, au montant indiqué en regard de chacun d'eux.

Organismes	Activités	Montants
Maison des jeunes RadoActif	Activités entourant son 20 <sup>ème</sup> anniversaire	250 \$
Musée des ondes Émile Berliner,	Achat de 3 billets à 80 \$	240 \$
Groupe Paradoxe	Achat de 3 billets à 200 \$	600 \$
Théâtre Black Theatre Workshop (BTW)	Célébration du 32 <sup>ème</sup> Gala Vision célébration	130 \$
L'Arche Montréal	Campagne majeure de financement 2017, 2018 et 2019	150 \$
Holy Cross Parish	Achat de 10 billets à 20 \$ pour le concert	200 \$

SPVM (Poste de quartier 15)	Fête de Noël pour une soixantaine d'ainés de l'arrondissement	100 \$
Centre de Santé des aînés Sud-Ouest Verdun	Édition du Bottin Or des Aînés 2018	415 \$
Casiope	Réalisation de son colloque annuel	250 \$
École Secondaire Saint-Henri	Réalisation de l'album des finissants 2017-2018	400 \$
École Secondaire Saint-Henri	Achat d'un panier de Noël	175 \$
L'auberge communautaire du Sud-Ouest	Organisation de la fête de Noël	100 \$
L'Arche Montréal	Réalisation des cartes de Noël 2017	250 \$
Fondation Marcel-Beaudet	Bourse Méritas	250 \$

Et d'imputer ces dépenses conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Ces dépenses seront entièrement assumées par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.18 1175106007

---

#### CA17 22 0449

**Dépôt du rapport du directeur faisant état des décisions déléguées pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2017 et du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2017 (dossier 1175106004)**

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

De prendre acte du dépôt du rapport du directeur de l'arrondissement faisant état, pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2017 et du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2017, des décisions prises dans l'exercice des pouvoirs délégués par le conseil d'arrondissement, en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA14 22009).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.01 1175106004

---

#### CA17 22 0450

**Offre, en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal, au conseil municipal, de la prise en charge, par l'arrondissement, de la conception, de la coordination et de la réalisation des travaux visant la piétonnisation permanente de la rue de Biencourt, dont l'intersection avec le boulevard Monk relève du réseau routier artériel (administratif) (dossier 1177010016)**

Considérant la résolution CM17 1023 du 21 août 2017.

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'offrir, en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal, au conseil municipal, de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux visant l'intersection de la rue De Biencourt et du boulevard Monk, dans le cadre du réaménagement du Parvis de Biencourt;

Et de transmettre une copie de cette résolution au Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.02 1177010016

---

**CA17 22 0451**

**Adoption du calendrier des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2018**

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'adopter le calendrier des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2018 en vertu du Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement et de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chap. c-19, article 319), comme suit :

Le lundi 15 janvier 2018,  
Le lundi 12 février 2018,  
Le lundi 12 mars 2018,  
Le lundi 9 avril 2018,  
Le lundi 14 mai 2018,  
Le lundi 11 juin 2018,  
Le lundi 13 août 2018,  
Le lundi 10 septembre 2018,  
Le mardi 9 octobre 2018,  
Le lundi 12 novembre 2018,  
Le lundi 10 décembre 2018.

Les séances régulières du conseil sont tenues à 19 h à la salle du conseil située au 2<sup>e</sup> étage de la mairie d'arrondissement, 815, rue Bel-Air, Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.03

---

**CA17 22 0452**

**Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des conseillers d'arrondissement**

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

De prendre acte du dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des conseillers d'arrondissement, madame Sophie Thiébaud et monsieur Alain Vaillancourt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.04

---

**CA17 22 0453**

**Demande d'une dérogation mineure relative à l'aménagement extérieur d'une aire de stationnement pour les immeubles sis au 144, 146, 148, 150 et 152, rue Saint-Augustin (dossier 1177703007)**

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'accorder, pour les bâtiments sis au 144, 146, 148, 150 et 152, rue Saint-Augustin :

- une dérogation mineure à la longueur minimale d'une case de stationnement prévue à l'article 588 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280), afin que celles-ci aient une longueur de 4,35 mètre au lieu de 5,5 mètre;
- une dérogation mineure à la largeur minimale d'une voie de circulation prévue à l'article 591 dudit règlement, afin que celle-ci ait une largeur de 4,86 mètre au lieu de 5,5 mètre;

- une dérogation mineure à l'obligation d'aménager les unités de stationnement à l'intérieur d'un bâtiment prévue à l'article 508.1 dudit règlement;
- une dérogation mineure au dégagement minimal que doit comporter une aire de stationnement prévu à l'article 602 dudit règlement, afin d'autoriser un dégagement de 0,29 mètre au lieu de 1 mètre.

À condition que le requérant :

- Aménage une bordure conforme à l'article 591 dudit règlement;
- Retire le pavé alvéolé situé au bout de l'allée d'accès, tel qu'indiqué aux plans joints au permis délivré, afin que cet espace permette de rejoindre la voie publique en marche avant conformément à l'article 598 dudit règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.01 1177703007

---

#### **CA17 22 0454**

##### **Avis de motion et dépôt de projet - Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2018) (dossier 1170368009)**

Considérant qu'un avis a été publié le 23 novembre 2017 conformément aux formalités de l'article 146 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. C-11.4).

Le maire Benoit Dorais donne avis de motion qu'un Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2018) sera présenté pour adoption à une séance ultérieure;

Considérant l'avis de motion donnée à la présente séance.

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

De prendre acte du dépôt de projet de Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2018).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.02 1170368009

---

#### **CA17 22 0455**

##### **Avis de motion et dépôt de projet - Règlement autorisant un emprunt de 1 500 000 \$ pour la réalisation des mesures d'apaisement de la circulation de l'arrondissement, dans le cadre du Programme triennal d'immobilisation 2018-2020 (dossier 1175170008)**

Le maire Benoit Dorais donne avis de motion qu'un règlement autorisant un emprunt de 1 500 000 \$ pour la réalisation des mesures d'apaisement de la circulation de l'arrondissement, dans le cadre du programme triennal d'immobilisation 2018-2020, sera présenté pour adoption à une séance ultérieure;

Considérant l'avis de motion donné à la présente séance.

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

De prendre acte du dépôt de projet de Règlement autorisant un emprunt de 1 500 000 \$ pour la réalisation des mesures d'apaisement de la circulation de l'arrondissement, dans le cadre du programme triennal d'immobilisation 2018-2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.03 1175170008

---

**CA17 22 0456**

**Avis de motion et dépôt de projet- Règlement autorisant un emprunt de 80 000 \$ pour l'acquisition de petits équipements pour les besoins de l'arrondissement, dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2018-2020 (dossier 1175170009)**

Le maire Benoit Dorais donne avis de motion qu'un Règlement autorisant un emprunt de 80 000 \$ pour l'acquisition de petits équipements pour les besoins de l'arrondissement, dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2018-2020, sera présenté pour adoption à une séance ultérieure;

Considérant l'avis de motion donné à la présente séance.

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

De prendre acte du dépôt de projet de Règlement autorisant un emprunt de 80 000 \$ pour l'acquisition de petits équipements pour les besoins de l'arrondissement, dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2018-2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.04 1175170009

---

**CA17 22 0457**

**Avis de motion et dépôt de projet - Règlement sur les tarifs (exercice financier 2018) (dossier 1170368008)**

Le maire Benoit Dorais donne avis de motion qu'un Règlement sur les tarifs (exercice financier 2018) sera présenté pour adoption à une séance ultérieure;

Considérant l'avis de motion donné à la présente séance.

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

De prendre acte du dépôt de projet de Règlement sur les tarifs (exercice financier 2018).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.05 1170368008

---

**CA17 22 0458**

**Avis de motion et dépôt de projet - Règlement modifiant le Règlement autorisant l'occupation du bâtiment portant le numéro 2455, avenue Lionel-Groulx (05-033) afin de permettre l'agrandissement du bâtiment, en vertu de l'article 89 (4°) de la Charte de la Ville de Montréal (dossier 1176347028)**

Le conseiller Craig Sauvé donne avis de motion qu'un Règlement modifiant le Règlement autorisant l'occupation du bâtiment portant le numéro 2455, avenue Lionel-Groulx (05-033) afin de permettre l'agrandissement du bâtiment, en vertu de l'article 89 (4°) de la Charte de la Ville de Montréal, sera présenté pour adoption à une séance ultérieure;

Considérant l'avis de motion donné à la présente séance.

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

De prendre acte du dépôt de projet de Règlement modifiant le Règlement autorisant l'occupation du bâtiment portant le numéro 2455, avenue Lionel-Groulx (05-033) afin de permettre l'agrandissement du bâtiment, en vertu de l'article 89 (4°) de la Charte de la Ville de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.06 1176347028

---

**CA17 22 0459**

**Avis de motion et dépôt de projet- Règlement modifiant le Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement (RCA10 22001) (dossier 1177279019)**

Le maire Benoit Dorais donne avis de motion qu'un Règlement modifiant le Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement (RCA10 22001), sera présenté pour adoption à une séance ultérieure;

Considérant l'avis de motion donné à la présente séance.

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

De prendre acte du dépôt de projet de Règlement modifiant le Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement (RCA10 22001).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.07 1177279019

---

Il est proposé par la conseiller Alain Vaillancourt, appuyé par la conseillère Anne-Marie Sigouin, de réunir pour fins d'études les articles 40.08 à 40.09 de l'ordre du jour.

---

**CA17 22 0460**

**Dépôt du projet - Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Les Quartiers du Canal pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018 et imposant une cotisation (dossier 1177553005)**

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil d'arrondissement du 3 octobre 2017.

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

De prendre acte du dépôt de projet de Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Les Quartiers du Canal pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018, et imposant une cotisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.08 1177553005

---

**CA17 22 0461**

**Dépôt du projet - Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Monk pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018 et imposant une cotisation (dossier 1177553006)**

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil d'arrondissement du 3 octobre 2017.

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

De prendre acte du projet de Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Monk pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018, et imposant une cotisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.09 1177553006

---

**CA17 22 0462**

**Addenda - Adoption - Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) relativement à certains usages et constructions (dossier 1176347025)**

Considérant l'avis de motion et l'adoption du premier projet de règlement lors de la séance du conseil d'arrondissement du 23 août 2017;

Considérant la consultation publique du 13 septembre 2017;

Considérant que les dispositions susceptibles d'approbation référendaire contenues au second projet de règlement n'ont fait l'objet d'aucune demande valide de la part des personnes intéressées afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, chapitre E-2.2).

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'adopter le Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) relativement à certains usages et constructions, qu'il soit numéroté 01-280-45 et qu'il soit promulgué conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.10 1176347025

---

**CA17 22 0463**

**Addenda - Adoption d'un premier projet - Projet particulier de construction visant à modifier une disposition de la résolution CA17 220314 afin d'autoriser la construction d'une usine de traitement sur la rue Fernand-Séguin (lot 5 833 314 du cadastre du Québec) dans le Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles (dossier 1177580005)**

Considérant que l'usine possède un programme qui ne requiert qu'une faible superficie de plancher, en comparaison à la densité prévue dans la zone;

Considérant que la superficie du site ne peut pas être réduite en raison des opérations requises et de la circulation des véhicules;

Considérant que la construction d'une plus grande superficie que celle requise par les opérations aurait des conséquences en terme de coût et d'économie d'énergie et que l'implantation d'un second usage sur le site pour occuper cette superficie supplémentaire n'est pas souhaitable pour des raisons de sécurité et d'opérations.

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'adopter, en vertu du Règlement sur les Projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, un premier projet de résolution modifiant la résolution CA17 22 0314, autorisant la construction d'une usine de traitement sur la rue Fernand-Séguin (lot 5 833 314 du cadastre du Québec) dans le Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles, par l'ajout de l'autorisation ci-dessous :

- Autoriser une densité minimale de 0.22;

Nonobstant les exceptions ci-dessus décrites, et celles de la résolution CA17 22 0314, le projet devra se conformer en tout point à la réglementation applicable;

Et d'obliger le propriétaire à respecter toutes les conditions prévues ci-dessus et, à défaut de se conformer aux obligations résultant de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement sur les Projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble s'appliquent;

Les travaux de construction visés par la présente résolution devront débuter dans les 60 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. En cas de non-respect de cette exigence, les autorisations prévues à la présente résolution seront nulles et sans effet;

Et que la consultation publique requise soit tenue le 18 décembre 2017 à 18 h 30 à la salle du conseil d'arrondissement sise au 815, rue Bel-Air.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.11 1177580005

---

#### CA17 22 0464

#### Ordonnances - Événements publics (dossier 1176748009)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'édicter les ordonnances nécessaires pour les événements suivants, conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel :

Événements	Lieux	Dates
Pente à neige	Parc Ignace-Bourget	<p>Du 14 au 21 décembre 2017, les jeudis et vendredis, de 16 h à 22 h, les samedis et dimanches, de 8 h à 22 h</p> <p>Du 22 décembre 2017 au 7 janvier 2018, de 8 h à 22 h</p> <p>Du 8 janvier au 2 mars 2018, les jeudis et vendredis, de 16 h à 22 h, les samedis et dimanches, de 8 h à 22 h</p> <p>Du 3 au 12 mars 2018, de 8 h à 22 h</p> <p>Du 13 mars au 30 avril 2018, les jeudis et vendredis, de 16 h à 22 h, les samedis et dimanches, de 8 h à 22 h</p> <p>Les 25 janvier, 12 février, 30 mars et 2 avril 2018, de 8 h à 22 h</p>
Carnaval d'hiver	Parc de Griffintown St. Ann	11 janvier 2018, de 14 h à 23 h

En vertu des règlements suivants :

- Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Règlement d'urbanisme (01-280, chapitre IV, article 531 (1<sup>o</sup>), (3<sup>o</sup>));
- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8);
- Règlement sur le respect, le civisme et la propreté (RCA11 22005, article 39).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.12 1176748009

---

Il est proposé par la conseillère Anne-Marie Sigouin, appuyé par le conseiller Craig Sauvé, de réunir pour fins d'études les articles 40.13 à 40.17 de l'ordre du jour.

---

**CA17 22 0465**

**Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction des immeubles situés aux 201, rue Charon et 200, rue Bourgeoys (Dossier 1174824022)**

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans d'architecture préparés par Franco Ruccolo, architecte, et le plan d'aménagement paysager préparé par Jacques Parent, architecte-paysagiste, déposés et estampillés respectivement en date du 25 août 2017 et du 17 novembre 2017 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de construction des immeubles situés aux 201, rue Charon et 200, rue Bourgeoys.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.13 1174824022

---

**CA17 22 0466**

**Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation pour l'immeuble situé au 2660, rue Allard (dossier 1174824023)**

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par Martin Lefebvre, architecte, déposés et estampillés en date du 16 octobre 2017 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de transformation du bâtiment situé au 2660, rue Allard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.14 1174824023

---

**CA17 22 0467**

**Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction de l'immeuble situé au 1310, rue Ottawa - Phase 5 - Îlot Sainte-Anne (dossier 1174824024)**

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par Lucie Vaillancourt - architecte de Lemay Michaud, déposés et estampillés en date du 5 octobre 2017 et du 3 novembre 2017 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de construction de l'immeuble situé au 1310, rue Ottawa - Phase 5 - Îlot Sainte-Anne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.15 1174824024

---

**CA17 22 0468**

**Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation pour l'immeuble situé au 2509, rue Saint-Charles (dossier 1173459006)**

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans déposés et estampillés en date du 15 septembre 2017 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis numéro 3001290040 permettant la transformation du bâtiment situé au 2509, rue St-Charles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.16 1173459006

---

**CA17 22 0469**

**Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction pour l'immeuble situé au 280, rue de la Montagne (dossier 1173459013)**

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par la firme Lemay, architectes, déposés et estampillés en date du 24 octobre 2017, par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis permettant la construction du bâtiment situé au 280, rue de la Montagne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.17 1173459013

---

**CA17 22 0470**

**Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction pour l'immeuble situé au 657, rue Bourassa (dossier 1173459016)**

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par la firme Guillaume Lévesque, architecte, déposés et estampillés en date du 9 juin 2017 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis numéro 3001324934 permettant la construction du bâtiment situé au 657, rue Bourassa.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.18 1173459016

---

**CA17 22 0471**

**Installation d'un débarcadère pour personnes handicapées sur la rue Cardinal, entre les rues Hadley et Eadie, devant le numéro civique 1960 (dossier 1177365010)**

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'installer des panneaux de signalisation délimitant une zone de débarcadère pour personnes handicapées, sur le côté sud de la rue Cardinal, entre les rues Hadley et Eadie, à 30 mètres de la rue Eadie, d'une longueur de 6 mètres;

Et de conserver en place toute autre réglementation déjà en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.19 1177365010

---

**CA17 22 0472**

**Adoption d'un second projet - Projet particulier de construction, de modification et d'occupation afin d'autoriser le redéveloppement de l'îlot formé des rues Guy, William, Barré et du prolongement de la rue Lusignan - Projet Légado (dossier 1176347023)**

Considérant l'adoption du projet de Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin de rehausser de 25 m à 35 m la hauteur de la carte des limites de hauteur du chapitre de l'arrondissement du Sud-Ouest pour la zone formée des rues William, Barré, Guy et du prolongement de la rue Lusignan, lors de la séance du conseil d'arrondissement du 6 juin dernier;

Considérant l'avis favorable du Comité Jacques-Viger du 10 août 2017;

Considérant l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme du 29 août 2017;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 13 septembre 2017;

Considérant l'engagement du requérant de permettre la réalisation sur le lot voisin numéro 1 852 773 d'une soixantaine de logements sociaux et communautaires et d'inclure au projet 20 % de logements abordables d'initiative privée, afin de respecter la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels;

Considérant l'engagement du requérant, en vertu du Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (14-027), à décontaminer, aménager, puis céder gratuitement à la Ville de Montréal à des fins de parc la partie du terrain située dans le prolongement de la rue Lusignan, d'une superficie de 1 356 m<sup>2</sup> et correspondant à environ 13 % de la superficie du site, tel que montré au plan de l'annexe A de la présente résolution.

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04 22003), la résolution autorisant le redéveloppement de l'îlot formé des rues Guy, William, Barré et du prolongement de la rue Lusignan, selon les autorisations et les exigences énumérées ci-dessous et malgré la réglementation applicable :

D'autoriser la démolition des bâtiments existants, sis au 355, rue Guy et 1409, 1459 et 1499, rue William, tel que montrés sur le plan de l'annexe B de la présente résolution;

D'autoriser la catégorie d'usage « 36 logements et plus (H.7) »;

D'autoriser la catégorie d'usage « commerces et services en secteur de moyenne intensité commerciale (C.4) »;

D'autoriser la catégorie d'usage « espaces et lieux publics (E.1) »;

D'autoriser l'usage « café-terrasse » dans toutes les cours;

D'autoriser l'exploitation extérieure d'un café-terrasse, au même niveau ou à un niveau supérieur à un logement, lorsqu'exercé en complémentarité à un usage de la catégorie « 36 logements et plus (H.7) »;

D'autoriser l'étalage extérieure dans toutes les cours pour un usage de la famille « commerce »;

D'autoriser l'usage « jardin collectif », incluant la vente et la distribution des produits cultivés sur place;

D'autoriser qu'un logement, situé complètement ou partiellement au premier étage, peut être occupé en partie comme bureau, atelier d'artiste ou atelier d'artisan ou par un établissement de soins personnels ou de massage par une personne qui l'habite, à la condition que la superficie de plancher du logement affectée à une telle occupation n'excède pas la plus petite des superficies entre 150 m<sup>2</sup>, ou la moitié de la superficie totale de plancher de ce logement;

D'autoriser une hauteur maximale prescrite de 35 m;

D'autoriser qu'un mur latéral puisse être implanté à une distance minimale de 1,5 m de la limite du terrain;

D'autoriser, pour le calcul de la hauteur en mètres des bâtiments, que la hauteur puisse être établie pour tous les bâtiments à partir d'un même point et que ce point puisse être le point le plus haut le long de l'une des rues Guy, William ou Barré;

D'autoriser, pour le calcul du taux d'implantation, que le niveau du terrain puisse être établi à partir d'un même point et que ce point puisse être le point le plus haut le long de l'une des rues Guy, William ou Barré;

D'autoriser une densité maximale correspondante à un indice de superficie de plancher prescrite de 5;

D'autoriser, afin d'assurer la réalisation du projet en plusieurs phases de construction, que le taux d'implantation minimal et la densité minimale prescrite, soient respectés uniquement lors de la réalisation de la dernière phase de construction;

D'exiger, en application de tout règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels adopté en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q, c. A.19-1), la cession de la partie de terrain située dans le prolongement de la rue Lusignan, d'une superficie de 1 356 m<sup>2</sup> et correspondant à environ 13 % de la superficie du site, tel que montré au plan de l'annexe A de la présente résolution;

D'exiger qu'avant que soit émis le permis de démolition, une demande de permis de construction, conforme au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) et à la présente résolution, soit déposée à la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, que les frais rattachés à cette demande soient acquittés et que les plans accompagnant la demande aient été approuvés conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA07 22019);

D'exiger que le premier étage des bâtiments B et C soient occupés par un usage de la catégorie « commerces et services en secteur de moyenne intensité commerciale (C.4) », dans des locaux d'une superficie maximale de 800 m<sup>2</sup>, tel que montré à l'annexe C de la présente résolution;

D'exiger que le 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> étage du bâtiment B, ainsi que le 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> étage du bâtiment C soient occupés par un usage de la catégorie « commerces et services en secteur de moyenne intensité commerciale (C.4) » ou de la catégorie « industrie en secteur désigné - Griffintown (1.3(1)) », tel que montré à l'annexe C de la présente résolution;

D'exiger que les étages 3 à 10 du bâtiment A, 6 à 11 du bâtiment B, ainsi que 7 à 11 du bâtiment C soient occupés par un usage de la famille « habitation », tel que montré à l'annexe C de la présente résolution;

D'exiger qu'un minimum de 10 % des logements comportent minimalement 3 chambres à coucher;

D'exiger qu'un espace minimal de 500 m<sup>2</sup> soit réservé dans les bâtiments B ou C pour l'occupation d'un service de garde à l'enfance, tel que montré à l'annexe C de la présente résolution;

D'exiger que toute unité de stationnement soit aménagée en sous-sol;

D'interdire les accès véhiculaires sur la rue Barré;

De ne pas exiger d'unités de chargement;

D'exiger, pour approbation en vertu du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA07 22019), le dépôt des documents suivants :

- plan d'aménagement paysager de l'ensemble du site;
- étude d'ensoleillement incluant minimalement l'étude comparative de scénarios à 16, 25 et 35 m de hauteur;

- plan de disposition et de traitement des matériaux issu de la démolition et du chantier de construction conforme aux objectifs de recyclage et de développement durable;
- plan de mobilité durable, incluant minimalement :
  - L'étude d'impact en matière de circulation;
  - Le plan des aménagements pour vélo (stationnement intérieur et extérieur, vestiaires et douches pour employés, etc.);
  - Le plan des accès véhiculaires;
  - L'intégration de solution d'autopartage;
  - L'intégration de borne de recharge électrique;
- plan de performance environnementale et d'aménagement écologique, incluant minimalement :
  - Les mesures de réduction de l'empreinte écologique du projet;
  - Les mesures d'efficacité énergétique;
  - Les mesures de lutte aux îlots de chaleur et de verdissement;
  - Les mesures d'économie d'eau, ainsi que de récupération et de réutilisation des eaux de pluies;
  - Les aménagements favorisant la biodiversité;
  - Les mesures de gestion des matières résiduelles;
- plan, par bâtiment, de l'affichage projeté;
- plan de commémoration de l'histoire du site et du quartier.

D'exiger, pour approbation en vertu du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA07 22019), que les objectifs et critères prévus aux articles 9 et 9.2 du Règlement sur les projets particuliers (RCA04 22003) s'additionnent à ceux déjà applicables au projet;

D'interdire toute clôture ou toute barrière empêchant le libre accès à l'ensemble du terrain, à l'exception d'une partie de terrain occupé par un espace de jeu dédié à un service de garde à l'enfance;

D'exiger, avant l'émission d'un permis de construction, la signature entre la Ville de Montréal et le propriétaire, de servitudes garantissant un passage public entre tous les bâtiments;

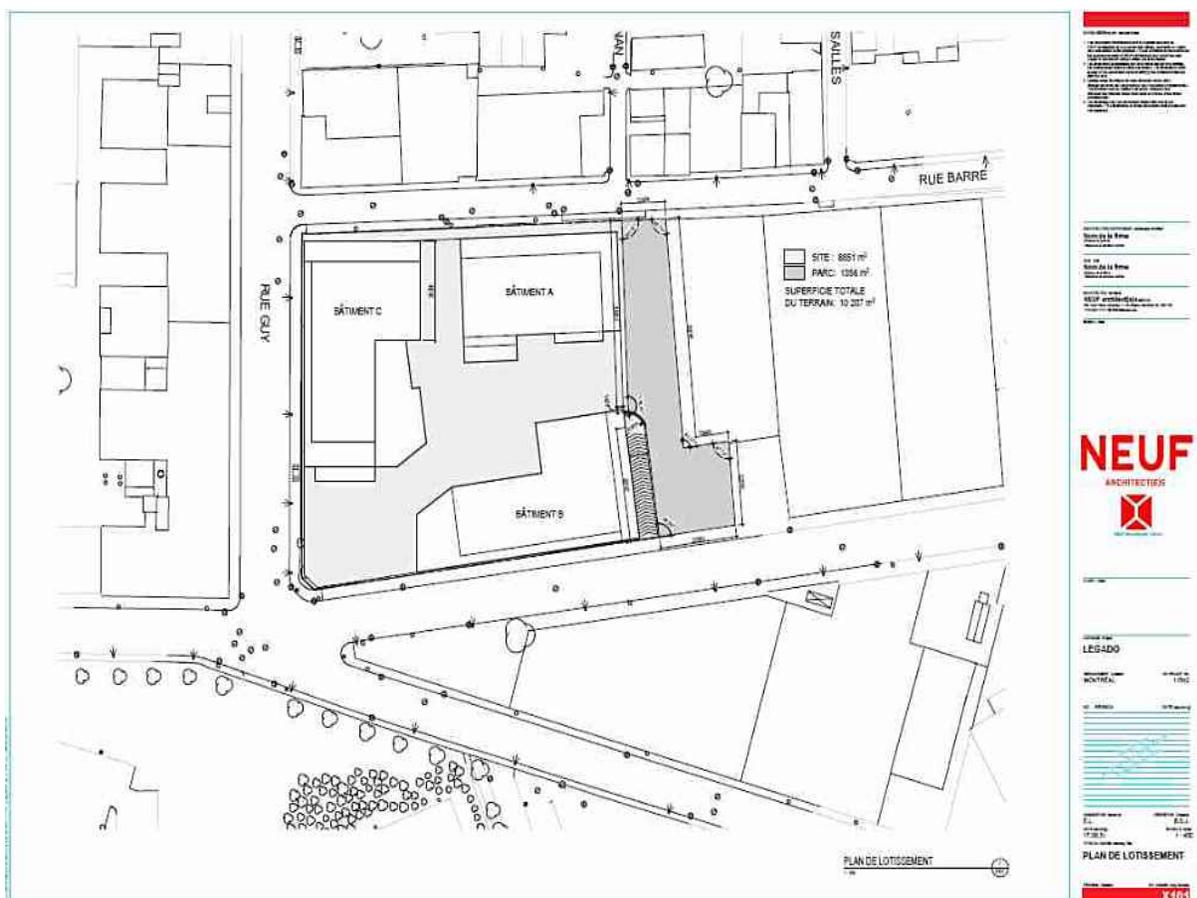
D'exiger, avant l'émission du premier permis de construction, une garantie financière d'un montant de 200 000 \$, afin d'assurer la complétion pleine et entière de l'aménagement paysager de l'ensemble des phases;

Nonobstant les exceptions ci-dessus décrites, le projet devra se conformer en tout point à la réglementation applicable;

Et d'obliger le propriétaire à respecter toutes les conditions prévues ci-dessus et, à défaut de se conformer aux obligations résultant de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble s'appliquent.

Les travaux de démolition et de construction visés par la présente résolution devront débuter dans les 36 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. En cas de non-respect de cette exigence, les autorisations prévues à la présente résolution seront nulles et sans effet.

Annexe A



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
40.20 1176347023

#### CA17 22 0473

**Désignation du maire d'arrondissement suppléant pour les mois de décembre 2017, janvier et février 2018 (dossier 1175106005)**

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

De désigner le conseiller Alain Vaillancourt comme maire d'arrondissement suppléant pour les mois de décembre 2017, janvier et février 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
51.01 1175106005

#### CA17 22 0474

**Désignation de Mme Marie-Claude Leblanc, à titre de mandataire et signataire, pour et au nom de l'arrondissement du Sud-Ouest, à l'égard de tout engagement relatif à la demande de soutien à l'élaboration d'un plan de développement culturel (dossier 1176901004)**

Attendu que l'arrondissement adhère aux objectifs de la Politique de développement culturel 2017-2022 de la Ville de Montréal.

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'autoriser le dépôt au Service de la culture d'une demande de soutien à l'élaboration d'un plan de développement culturel;

De mandater la directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, Mme Marie-Claude Leblanc, pour représenter l'arrondissement et signer tous les documents nécessaires à la demande de soutien pour l'élaboration d'un plan de développement culturel à l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

51.02 1176901004

---

**CA17 22 0475**

**Demande au ministre de la Justice de désigner monsieur Craig Sauvé, conseiller de ville de l'arrondissement du Sud-Ouest, pour agir à titre de « célébrant compétent » pour célébrer des mariages et des unions civiles (dossier 1175106006)**

Attendu que le Code civil du Québec (L.Q., 1991, c. 64) permet de demander au ministre de la Justice du Québec que soient désignés compétents, pour célébrer des mariages civils et des unions civiles, les maires, les membres de conseils municipaux ou de conseils d'arrondissement et les fonctionnaires municipaux.

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

De demander au ministre de la Justice du Québec de désigner monsieur Craig Sauvé, conseiller de ville de l'arrondissement du Sud-Ouest, à titre de célébrant compétent pour célébrer des mariages civils ou des unions civiles sur le territoire de la Ville de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

51.03 1175106006

---

**CA17 22 0476**

**Désignation de monsieur Alain Vaillancourt, conseiller d'arrondissement du district Saint-Paul-Émard-Saint-Henri-Ouest, à titre de représentant de l'arrondissement du Sud-Ouest au sein du conseil d'administration de PME MTL Grand Sud-Ouest (dossier 1177010019)**

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

De demander au conseil d'agglomération de désigner monsieur Alain Vaillancourt, conseiller d'arrondissement du district Saint-Paul-Émard-Saint-Henri-Ouest, à titre de représentant de l'arrondissement au sein du conseil d'administration de PME MTL Grand Sud-Ouest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

51.04 1177010019

---

**CA17 22 0477**

**Dépôt du rapport de la commission de consultation publique de la Société de transport de Montréal pour le projet de réfection du poste de district Lionel-Groulx (dossier 1176347030)**

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

De prendre acte du rapport de la commission de consultation publique de la Société de transport de Montréal pour le projet de réfection du poste de district Lionel-Groulx

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

60.01 1176347030

---

**70.01 - Période de questions et d'informations réservée aux conseillers**

Aucun commentaire.

70.01

---

À 21 h 26, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, le maire déclare la séance levée.

---

Benoit Dorais  
Maire d'arrondissement

---

Daphné Claude  
Secrétaire d'arrondissement substitut

---

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 15 janvier 2018.

---

Initiales Daphné Claude